

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre.

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Hussein BOURGI.

Délégués présents : Hussein BOURGI, Christian ASSAF, Jean-Luc BERGEON, Géraldine D'ETTORE représentant Joseph FRANCIS, Christian DUPRAZ, Marie MEUNIER-POLGE, Monique NOVARETTI, Jean-Pierre RICO, Laurent JAOUL, Alain BIOLA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Christian THERON, Christian JEANJEAN.

Délégués excusés : Danièle AZEMAR a donné pouvoir à Christian ASSAF, Zina BOURGUET, Florence BRUTUS, Nicolas COSSANGE, Guy ESCLOPÉ a donné pouvoir à Hussein BOURGI, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO a donné pouvoir à Marie MEUNIER-POLGE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Julia PLANE-VOUZELLAUD, Dolorès ROQUÉ a donné pouvoir à Jean-Luc BERGEON, Abdi EL KANDOSSI, Régine ILLAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre RICO, Stéphanie JANNIN a donné pouvoir à Laurent JAOUL, Jean-Luc MEISSONNIER, Claude ALLINGRI, Odette DORIER a donné pouvoir à Alain BIOLA.

Secrétaire de séance : Christian JEANJEAN

Nombre de votants : 21

Objet : Compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au Président pour les marchés passés en appel d'offres et leurs avenants

En vertu de la délibération n° 1 en date du 8 décembre 2017, le Comité Syndical a donné délégation au Président du Syndicat Mixte du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics qui peuvent être passés en appel d'offres et leurs avenants lorsque les crédits afférents sont inscrits au budget.

Ce rapport a pour objet de rendre compte de l'exercice de cette délégation.

Le marché n°18M13Z d'impression et de façonnage divers a fait l'objet d'un avenant du 8 juillet 2019 afin d'ajouter une référence dans le bordereau de prix.

Les marchés suivants ont été attribués.

Référence	Objet du marché	Attributaire	Durée (mois)	Montant € HT	Date de notification
18M10 lot 03	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	CAP PAYS CATHARE	48	12 491 789	20/06/2019
18M10 lot 05	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	CAP PAYS CATHARE	48	12 139 327	20/06/2019
18M10 lot 07	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	CARS MEDITERRANE LITTORAL	48	7 855 864	20/06/2019

18M10 lot 10	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	GME CARS MEDITERRANEE MONTPELLIER /AUTOCARS EUROPE SERVICE	48	12 598 670,6	20/06/2019
18M10 lot 11	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	GME AUTOCARS JAOLU / COURRIERS DU MIDI	48	10 376 026,04	20/06/2019
18M10 lot 13	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	CAP PAYS CATHARE	48	8 492 471	20/06/2019
18M10 lot 15	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	GME AUTOCARS GRV/AUTOCARS THERON	48	6 880 161,04	20/06/2019
18M10 lot 16	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	GME AUTOCARS THERON / AUTOCARS GRV	48	7 556 494,32	20/06/2019
18M10 lot 17	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	AUTOCARS GRV / AUTOCARS THERON / AUTOCARS RESTOUBLE	48	9 317 296,64	20/06/2019
18M10 lot 18	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	AUTOCARS RESTOUBLE / ETABLISSEMENT CAPDEVILLE / TRANSPORT ESTOUP	48	7 392 859	20/06/2019
18M10 lot 19	Transport public routier de voyageurs de l'Hérault	AUTOCARS BERNARD PONS et FILS	48	8 936 318,16	20/06/2019
18M12Z lot 1	Raccordements & acheminement du trafic des accès de téléphonie fixe à usage standard	SFR	48	600 000 (groupement de commandes)	20/08/2019
18M12Z lot 2	Téléphonie mobile (voix et données) services & équipements associés	ORANGE	48	1 520 000 (groupement de commandes)	20/08/2019
18M12Z lot 5	Interconnexion réseaux, services internet et services associés	ADISTA	48	3 600 000 (groupement de commandes)	20/08/2019

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

De donner acte au Président de ce compte rendu.

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Hussein BOURGI

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre.

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Hussein BOURGI.

Délégués présents : Hussein BOURGI, Christian ASSAF, Jean-Luc BERGEON, Géraldine D'ETTORE représentant Joseph FRANCIS, Christian DUPRAZ, Marie MEUNIER-POLGE, Monique NOVARETTI, Jean-Pierre RICO, Laurent JAOLU, Alain BIOLA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Christian THERON, Christian JEANJEAN.

Délégués excusés : Danièle AZEMAR a donné pouvoir à Christian ASSAF, Zina BOURGUET, Florence BRUTUS, Nicolas COSSANGE, Guy ESCLOPÉ a donné pouvoir à Hussein BOURGI, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO a donné pouvoir à Marie MEUNIER-POLGE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Julia PLANE-VOUZELLAUD, Dolorès ROQUÉ a donné pouvoir à Jean-Luc BERGEON, Abdi EL KANDOUSSI, Régine ILLAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre RICO, Stéphanie JANNIN a donné pouvoir à Laurent JAOLU, Jean-Luc MEISSONNIER, Claude ALLINGRI, Odette DORIER a donné pouvoir à Alain BIOLA.

Secrétaire de séance : Christian JEANJEAN

Nombre de votants : 21

Objet : RH – Renfort saisonnier pour accroissement temporaire d'activités

Chaque année, l'activité du Syndicat Mixte se caractérise par les volumes importants d'opérations traitées : environ 50 000 dossiers scolaires et 2 960 000 voyages commerciaux par an. Ces volumes se traduisent par des pics d'activité saisonniers : inscriptions scolaires et organisations des services qui en découlent, encaissement trimestriel des abonnements scolaires, enquêtes ponctuelles,...

En application de l'article 3-I alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier, sur la base de 30 emplois/mois maximum majoritairement durant les périodes de prérentrée et rentrée scolaire pour exercer les fonctions précitées.

Ces agents sont recrutés à temps complet, sur la base de 35 heures hebdomadaires, dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C. La durée de ces contrats varie en fonction de l'expérience des profils et des besoins. Ces contrats cumulés peuvent représenter annuellement 300 semaines de travail réparties sur les périodes de saisonnalité.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget, chapitre 012 Charges de personnel.

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

D'approuver les termes du présent rapport et d'autoriser le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Hussein BOURGI

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre.

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Hussein BOURGI.

Délégués présents : Hussein BOURGI, Christian ASSAF, Jean-Luc BERGEON, Géraldine D'ETTORE représentant Joseph FRANCIS, Christian DUPRAZ, Marie MEUNIER-POLGE, Monique NOVARETTI, Jean-Pierre RICO, Laurent JAOLU, Alain BIOLA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Christian THERON, Christian JEANJEAN.

Délégués excusés : Danièle AZEMAR a donné pouvoir à Christian ASSAF, Zina BOURGUET, Florence BRUTUS, Nicolas COSSANGE, Guy ESCLOPÉ a donné pouvoir à Hussein BOURGI, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO a donné pouvoir à Marie MEUNIER-POLGE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Julia PLANE-VOUZELLAUD, Dolorès ROQUÉ a donné pouvoir à Jean-Luc BERGEON, Abdi EL KANDOUSSI, Régine ILLAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre RICO, Stéphanie JANNIN a donné pouvoir à Laurent JAOLU, Jean-Luc MEISSONNIER, Claude ALLINGRI, Odette DORIER a donné pouvoir à Alain BIOLA.

Secrétaire de séance : Christian JEANJEAN

Nombre de votants : 21

Objet : RH - Modification du tableau des effectifs

Le Comité Syndical du 12 novembre 2019 (délibération n° 5) a voté la création de 4 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe pour permettre à 4 agents de bénéficier de l'avancement de grade suite à l'avis favorable de la CAP du 26 novembre 2019.

Ces agents ont été nommés au 1^{er} décembre 2019 sur ces emplois.

Il vous est donc proposé de supprimer les 4 emplois d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion rendu le 8 octobre 2019 pour ces suppressions.

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

D'approuver la modification du tableau des effectifs ainsi présentée.

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Hussein BOURGI

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre.

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Hussein BOURGI.

Délégués présents : Hussein BOURGI, Christian ASSAF, Jean-Luc BERGEON, Géraldine D'ETTORE représentant Joseph FRANCIS, Christian DUPRAZ, Marie MEUNIER-POLGE, Monique NOVARETTI, Jean-Pierre RICO, Laurent JAOLU, Alain BIOLA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Christian THERON, Christian JEANJEAN.

Délégués excusés : Danièle AZEMAR a donné pouvoir à Christian ASSAF, Zina BOURGUET, Florence BRUTUS, Nicolas COSSANGE, Guy ESCLOPÉ a donné pouvoir à Hussein BOURGI, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO a donné pouvoir à Marie MEUNIER-POLGE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Julia PLANE-VOUZELLAUD, Dolorès ROQUÉ a donné pouvoir à Jean-Luc BERGEON, Abdi EL KANDOUSSI, Régine ILLAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre RICO, Stéphanie JANNIN a donné pouvoir à Laurent JAOLU, Jean-Luc MEISSONNIER, Claude ALLINGRI, Odette DORIER a donné pouvoir à Alain BIOLA.

Secrétaire de séance : Christian JEANJEAN

Nombre de votants : 21

Objet : RH - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG34

Depuis le 1er janvier 2014, le Syndicat Mixte adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34), selon les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment ses articles 26-1 et 108-2 et du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Par délibération n° 16 du Comité Syndical du 17 novembre 2016, le Syndicat Mixte a renouvelé son adhésion auprès du CDG 34 pour 3 ans, avec une facturation en fonction de l'acte et de la masse salariale. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Il est proposé de la reconduire. Le mode de facturation ainsi que la tarification restent inchangés à l'avenant d'avril 2018 :

- 0.21 % de la masse salariale de l'année précédente,
- 55 € par visite périodique (tous les 2 ans) ou d'embauche. Les visites à la demande ainsi que celles des actions en milieu de travail, ne sont pas facturées.
-

Cette convention d'adhésion prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget, chapitre 012 Charges de personnel.

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG de l'Hérault.

**Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Hussein BOURGI**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre.

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Hussein BOURGI.

Délégués présents : Hussein BOURGI, Christian ASSAF, Jean-Luc BERGEON, Géraldine D'ETTORE représentant Joseph FRANCIS, Christian DUPRAZ, Marie MEUNIER-POLGE, Monique NOVARETTI, Jean-Pierre RICO, Laurent JAOU, Alain BIOLA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Christian THERON, Christian JEANJEAN.

Délégués excusés : Danièle AZEMAR a donné pouvoir à Christian ASSAF, Zina BOURGUET, Florence BRUTUS, Nicolas COSSANGE, Guy ESCLOPÉ a donné pouvoir à Hussein BOURGI, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO a donné pouvoir à Marie MEUNIER-POLGE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Julia PLANE-VOUZELLAUD, Dolorès ROQUÉ a donné pouvoir à Jean-Luc BERGEON, Abdi EL KANDOUSSI, Régine ILLAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre RICO, Stéphanie JANNIN a donné pouvoir à Laurent JAOU, Jean-Luc MEISSONNIER, Claude ALLINGRI, Odette DORIER a donné pouvoir à Alain BIOLA.

Secrétaire de séance : Christian JEANJEAN

Nombre de votants : 21

Objet : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne de la DGFIP

Vu le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 rendant obligatoire pour les administrations la mise à disposition des usagers un service de paiement en ligne ; ce dispositif étant destiné à faciliter les démarches des usagers et accroître la sécurité. Le SMTCH est tenu de se mettre en conformité avec cette disposition.

La très grande majorité de ses relations financières entre le SMTCH et les usagers passe par la Régie du SMTCH Hérault Transport.

La Régie a déjà mis en place la possibilité du paiement en ligne pour tous les usagers du transport scolaire via le site internet d'Hérault Transport.

Cependant, le Syndicat Mixte est dans l'obligation, du fait de ses recettes dépassant 1 000 000 €, de proposer une solution de paiement électronique.

Dans un souci de simplicité, d'économie et d'efficacité, nous vous proposons de retenir la solution dénommée « PayFip » proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui est déjà la solution utilisée par la Régie du SMTCH Hérault Transport.

Cette solution s'appuie sur l'application « Tipi » et permet aux usagers de payer par carte bancaire ou prélèvement des créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion au service PAYFIP avec la DGFIP.

Le SMTCH s'engage à éditer des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, à fournir un identifiant collectivité et une référence de paiement.

La DGFIP met à disposition son portail électronique de paiement en ligne et s'engage à fournir l'assistance nécessaire.

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

**D'approuver le principe de l'adhésion du Syndicat mixte au paiement en ligne de la DGFIP.
D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion et de prendre toute mesure nécessaire
à l'exécution de la délibération.**

**Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Hussein BOURGI**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre.

Le Comité syndical du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts en séance ordinaire à Montpellier, sous la Présidence de Monsieur Hussein BOURGI.

Délégués présents : Hussein BOURGI, Christian ASSAF, Jean-Luc BERGEON, Géraldine D'ETTORE représentant Joseph FRANCIS, Christian DUPRAZ, Marie MEUNIER-POLGE, Monique NOVARETTI, Jean-Pierre RICO, Laurent JAOUL, Alain BIOLA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Christian THERON, Christian JEANJEAN.

Délégués excusés : Danièle AZEMAR a donné pouvoir à Christian ASSAF, Zina BOURGUET, Florence BRUTUS, Nicolas COSSANGE, Guy ESCLOPÉ a donné pouvoir à Hussein BOURGI, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, René MORENO a donné pouvoir à Marie MEUNIER-POLGE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Julia PLANE-VOUZELLAUD, Dolorès ROQUÉ a donné pouvoir à Jean-Luc BERGEON, Abdi EL KANDOUSSI, Régine ILLAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre RICO, Stéphanie JANNIN a donné pouvoir à Laurent JAOUL, Jean-Luc MEISSONNIER, Claude ALLINGRI, Odette DORIER a donné pouvoir à Alain BIOLA.

Secrétaire de séance : Christian JEANJEAN

Nombre de votants : 21

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2020

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée de la situation financière de l'établissement.

L'année 2020 est la troisième année de la pleine mise en œuvre de la loi NOTRe et de la gouvernance du Syndicat mixte par la Région Occitanie.

Lors des débats d'orientations budgétaires précédents, avait été souligné le contexte budgétaire particulièrement tendu pour les collectivités membres du syndicat. L'année 2020 s'inscrit dans un contexte tout aussi contraint.

Ce budget va se caractériser par :

- la stabilité des principaux postes de dépenses mais une baisse de la recette du VTA/2019,
- la non reprise anticipée des résultats et donc la non redistribution de l'excédent,
- l'intégration des flux financiers dans les participations transport des membres, ce qui va permettre une très importante diminution des participations.

En effet, jusqu'en 2018, la participation du Département puis de la Région au transport des élèves relevant de la compétence de la métropole ou des agglomérations membres s'élevait à 38% du coût de ce transport scolaire. Celui-ci est généralement composé de dessertes spécifiques scolaires réalisées par Hérault Transport et du réseau urbain. Cet usage par les élèves du réseau urbain faisait l'objet d'une convention annuelle de compensation. Son montant venait s'inscrire en charge supplémentaire pour la métropole ou les agglomérations puis faisait l'objet d'un remboursement du syndicat.

Le montant de la participation de la Région étant figée et fixée statutairement depuis 2018, il est proposé de ne plus procéder à cette opération, ce qui permet de diminuer de façon très significative le montant de la participation nette.

De même, la compensation pour perte de VTA ayant été intégrée dans les nouveaux statuts, le montant de cette compensation peut dorénavant être directement déduit du montant de la participation.

Il s'agit donc concrètement de mettre fin aux conventions de réseaux urbains (les fiches budgétaires ne les citent plus que pour mémoire : elles intervenaient en plus et en moins dans le calcul) et d'intégrer les flux de la compensation pour perte de VTA.

Les couts nets H.T. ne sont pas impactés.

LES CHARGES

- L'offre et le transport scolaire :

L'évolution du budget correspondant est de ce fait fortement impacté à la baisse (- 15.2 %) / Budget Primitif 2019 (hors reprise anticipée de l'excédent 2018) avec des postes en hausse, en forte baisse ou stabilisés, essentiellement :

- Les marchés de transport par autocars : + 1.8 % soit + 921 K€
 - Indexation des marchés 2019 et 2020 et divers (+ 532 K€)
 - Renouvellement marchés, offre complémentaire et introduction GNV (+5 %) (+ 510 K€)
 - Ajustement offre /Rentrée scolaire 2019 et 2020 (dont lycée Gignac 59 K€) (+ 249 K€)
 - Passage de la navette aéroport de Montpellier à 30 mn (+ 177 K€)
 - Renfort de l'offre commerciale de septembre 2019 (+131 K€)
 - Reprise services SIVOM Larzac et Labastide (+ 50 K€)
 - Desserte du PEM de Baillargues par la ligne 601 (+ 27 K€)
 - Evitement passage à niveau de Bédarieux (+ 23 K€)
 - Renouvellement des marchés en juillet 2019 (- 460 K€)
 - Fin d'exploitation de la ligne régionale Millau Montpellier à compter du 15 juillet 2020 (- 205 K€)
 - Restructuration de la ligne 606 (- 58 K€)
 - Fin d'exploitation de la navette de Clermont l'Hérault à compter de janvier 2020 (- 30 K€)
 - Fin d'exploitation desserte Navacelles (- 25 K€)
- Une baisse significative des achats de places à la SNCF : - 99 % soit - 781 K€ qui s'explique par la fin du paiement de ses prestations à la SNCF, la Région intégrant directement ces frais dans le cadre de la convention SNCF.
- Une augmentation du budget départemental du transport spécialisé (+ 3.9 %, soit + 169 K€ intégralement supporté par le CD34).
- Une importante diminution des dépenses en matière de délégations de compétence : - 42 % soit - 73 K€ liée aux termes des conventions avec le SIVOM du Larzac et Labastide Rouairoux.
- Une très importante diminution des dépenses en matière de conventions avec les membres : - 78.6 % soit - 10 796 K€ qui s'explique essentiellement par :
 - Le terme des conventions de réseau urbain par réintégration de la compensation d'utilisation des réseaux urbains (- 9 977.5 K€)
 - Le terme des conventions pour compensation perte de VTA sur le territoire de SAM - Reversement aux membres hors SAM (- 827 .5 K€) car inscrit dans les statuts.

- L'effectif et les charges de personnel

Le Syndicat Mixte s'inscrit dans la continuité des années précédentes en maîtrisant son effectif (après une stabilité de 10 ans puis une baisse de 2 % en 2015 et en 2016, enfin une stabilité en 2017 et 2018 et une baisse de 2 % en 2019), l'effectif est prévu stable en 2020 à 46 agents.

L'évolution des charges de personnel est estimée à + 2.2 % soit + 61 K€ par rapport au Budget Primitif 2019, essentiellement du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et les prévisions de paiement de CET (+ 20 K€).

- Les frais de structures (missions générales statutaires intégrant les charges de personnel ci-dessus) sont en hausse de 0.7 % soit + 33 K€ par rapport au Budget primitif 2019.

Essentiellement l'augmentation des dotations aux amortissements (+ 32 K€), ...

En conclusion, les dépenses de fonctionnement 2020 du Syndicat / Budget Primitif 2019 (hors reprise anticipée de l'excédent 2018) seront en forte baisse de 10 529 K€ soit – 13.9 % du fait de l'intégration des flux financiers ci-dessus.

LES RECETTES

- Le VTA

Le versement transport additionnel est une taxe prélevable par les syndicats mixtes loi SRU qui s'applique maintenant aux entreprises de plus de 11 salariés dans un territoire donné et destinée au financement des réseaux de transport des autorités organisatrices de la mobilité.

Pour rappel, l'impact de la fin de perception du VTA sur le territoire de Sète Agglopolé Méditerranée en 2019 est estimé à - 1 900 K€.

En 2019, le VTA devrait s'élever à environ 4.17 M€ comme prévu au BP 2019 (deux mois de perception du VTA de SAM en 2019).

En 2020, le VTA devrait s'élever à environ 3.885 M€.

- Les recettes commerciales et scolaires

Les recettes commerciales et scolaires pour 2020 sont en baisse de 140 K€ / Budget Primitif 2019 soit – 2.3 % (recettes commerciales : - 1.5 % (ligne Millau-Montpellier – 85 K€ et aéroport + 30K€), recettes scolaires : - 3.5 % (gratuité des lycéens internes).

- Le reversement de l'excédent

Compte tenu du calendrier et du vote précoce du budget, il ne sera pas possible de réinjecter la part probable d'excédent 2019 (2 M€) dans le BP 2020.

- Les participations des membres

Conformément aux statuts du Syndicat, chaque collectivité verse au Syndicat une contribution annuelle comportant :

- une participation représentative du montant des charges liées à l'exercice des compétences et services qu'elle lui aura transférés. Le transport scolaire en milieu urbain prévu à l'article 22 est pris en charge par les Métropole et Communautés d'agglomération et par la Région Occitanie à hauteur de montants figés inscrits dans les statuts,
- une participation proportionnelle à la répartition des sièges au comité syndical aux frais de fonctionnement du syndicat et à l'exercice de ses missions.

Le VTA vient en déduction des participations de chaque membre selon l'application de cette même clef de répartition.

Ainsi, l'évolution du coût net et des participations 2020 par rapport au BP 2019 devraient évoluer comme suit :

En K€ TTC	Région	Montpellier Métropole	Béziers Méd.	S.A.M.	Hérault Med.	Pays de l'Or	Total
Rappel participation nette 2019	41 137	9 791	1 315	3 599	955	181	56 978
Participation nette 2020	42 396	1 427	572	3 226	808	227	48 656
Ecart %	+3.1%	-85.4%	-56.5%	-10.4%	-15.5%	+25.6%	-14.6%
Rappel coût net 2019	40 623	987	- 54	1 618	656	249	44 079
Coût net 2020	42 396	1 397	276	1 543	717	194	46 523
Ecart %	+4.4%	+41.6%	N.S.	-4.6%	+9.3%	-22.1%	+5.5%

N.S. : Non Significatif

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

D'adopter le fait que le rapport d'orientations budgétaires 2020 a été présenté et débattu.

Fait et délibéré à Montpellier, les jours mois et an susdits
Le Président
Hussein BOURGI